



Compte rendu du Comité d'Entreprise (CEPPT) Infrabel du 11 décembre 2023

Nos représentants
CGSP-ACOD dans le CEPPT
Infrabel :



VERSTRAETEN
Pascal
Charleroi



CRAEN
Yves
Malines



WINKELMANS
Jerry
Bruges



SECRETIN
Pascal
Liège



CAUCHIE
Manuel
Ath

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal est approuvé après quelques corrections.



Nous demandons à connaître la procédure en cas de perte ou de dysfonctionnement des protections auditives « otoplastiques ». La Direction nous indique que le remplacement n'est en aucun cas un problème, mais ne connaît pas le temps de remplacement de ces protections auditives.

2. Elections sociales : nouvelle structure de CPPT

Nous abordons la nouvelle structure pour les élections sociales, sachant qu'une réorganisation est en cours chez INFRABEL. La nouvelle proposition prévoit 11 régions. Dans cette nouvelle proposition, nous passerons de 17 comités PPT à 19, soit 118 élus au lieu de 106. La Direction explique que cette nouvelle proposition sera plus « réaliste » avec les structures locales.



Concernant les futures élections sociales, nous savons qu'un test de votes en ligne sera effectué le 6 février. Nous demandons que ces tests soient débattus en Comité d'Entreprise.

3. Réorganisation de la direction I-O



La direction affirme que les rangs 4+ à 9 ne verront pas changer leur quotidien, excepté peut-être dans la distance d'intervention pendant les 8 heures de travail. Ils pourront être amenés à travailler avec d'autres collègues de la zone voisine, dans la nouvelle structure.

Nous soulevons l'inquiétude des agents qui se sentent dans l'incertitude, vu le manque de communication de la Direction. Celle-ci nous répond que les rangs 3 ont été avertis dans ce sens lors de roadshows, et que ceux-ci devaient communiquer afin de rassurer les agents.

A terme, les 21 « managers » actuels, seront les seuls candidats pour les postes à profil pour les 11 managers d'arrondissement de la nouvelle structure.

Concernant les « managers » restants, la Direction s'engage à les installer à un poste de même grade.

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be

Parole de cheminots

Nous prenons l'exemple des CLI (Luttre-La Louvière et Charleroi). Quel sera le CLI « principal » où se trouvera le manager ? Il s'agit d'une question parmi tant d'autres auxquelles la Direction n'a pas encore de réponses, mais elle est bien consciente de la problématique.

Nous mettons en lumière le problème du manque de personnel parmi les agents sur le terrain. Ce sous-effectif est tellement criant que nous craignons, qu'à terme, il soit à prévoir de mettre des lignes de bus.

Nous déplorons de même que les rangs 4+ à 9 ne soient pas conviés aux roadshows.

Nous demandons que la Direction communique envers ces catégories de personnel car il ne se passe pas un jour sans que nous, délégués syndicaux, ne soyons interpellés à ce sujet. La Direction s'engage à rectifier ce souci de communication.

4. Accidents du travail – état des lieux



Le nombre d'accidents sur le chemin du travail est de nouveau en augmentation. Il n'y a pas d'augmentation significative d'accidents en vélo, mais plutôt de « glissades » et chutes.

5. Accidents du travail graves – prestataires externes

Nous abordons les accidents du travail chez les prestataires externes.

Trois de ces accidents ont particulièrement attiré notre attention.

a) Electrification de deux travailleurs, lors de l'installation d'une armoire de recharge de véhicules électriques. Cette armoire était alimentée par un feeder 3kV. Les victimes étaient convaincues que l'armoire était hors tension. Elles avaient par ailleurs obtenu l'autorisation de commencer les travaux. Nous nous posons la question de savoir pourquoi l'interrupteur T est resté fermé alors qu'il était télécommandé. En effet, la télécommande s'est révélée défaillante et aucun suivi de l'anomalie n'a été fait. Par ailleurs, deux contacts de portes sont sensés couper l'alimentation de l'armoire lors de l'ouverture des portes. Cela n'a pas fonctionné.

b) Sur la ligne 36, un travailleur sous-traitant a été heurté par un train lors de travaux de renouvellement de la caténaire. Lors de l'accident, la victime a marqué le rail d'une voie en service à la craie, sans aucune sécurité, avec les conséquences énoncées.

Nous dénonçons à nouveau la problématique de la sous-traitance en cascade, par des prestataires externes, qui ne respectent en rien les procédures de sécurité de base.

c) Travail avec les lorries Hydrosoud.

Suite à trois accidents de travail graves, la Direction a demandé à la firme de réaliser une analyse de risque sur la manipulation de ces lorries. En attendant, la Direction a interdit l'utilisation de ce type de lorries. La firme a proposé deux solutions. Une d'elle a été approuvée par la Direction, à savoir, utiliser un bloc de calage en coin. Par ailleurs, les firmes sont de nouveau autorisées à utiliser ces lorries adaptés.

6. Divers



Nous demandons les résultats du 2e « Safety Rocks », symposium réunissant les entrepreneurs, sous-traitants, le Service de Sécurité et d'Interopérabilité des Chemins de Fer (SSICF/DVIS) et l'Organisme d'Enquête sur les Accidents et Incidents ferroviaires, en vue de réfléchir au renforcement de la sécurité sur les chantiers ferroviaires.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO , Malines - yves.craen@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

